



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 24 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 24 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 1

TRANSMIS EN SOUS-

PREFECTURE LE :

29/09/2026

PUBLIÉ LE :

01/10/2026

Etaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, M. Clément HERMANT, Mme Christelle SOULIEZ, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, M. Alexandre GOUDEFROYE, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Christine LEFEBVRE, M. William HEULLE, Mme Nadège NIDERT, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, M. Jérémy DANNEL, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ et Mme Camille VASSEUR.

Excusés : M. David VIVIER et M. Mickaël CARRÉ qui donnent pouvoir respectivement à M. Dominique LANOY et Mme Sabine LHEUREUX.

Absente : Mme Marie-Paule LHERMITTE

Secrétaire de séance : M. Alexandre GOUDEFROYE

D2026-72 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COUPOLE, LA COMMUNE D'HELFAUT ET LA COMMUNE DE WIZERNES – ECLIPSE SOLAIRE ET CINEMA DE PLEIN AIR DU 12 AOÛT 2026

Rapporteur : Christine BOUTOILLE

Dans le cadre de sa volonté de renforcer ses liens avec le territoire et de développer des actions en partenariat avec les acteurs locaux, La Coupole – Centre d'Histoire et Planétarium 3D a proposé aux communes d'Helfaut et de Wizernes l'organisation conjointe d'un évènement à l'occasion de l'éclipse solaire du 12 août 2026.

Cet évènement, organisé sur le territoire de la commune d'Helfaut, comprenait notamment un temps d'observation et de médiation autour de l'éclipse solaire, ainsi qu'une séance de cinéma de plein air.

La convention de partenariat a pour objet de définir les engagements respectifs de La Coupole, de la commune d'Helfaut et de la commune de Wizernes dans l'organisation de cet évènement.

Dans ce cadre, la commune de Wizernes s'est engagée à :

- assurer la communication de l'évènement auprès de la population, en mentionnant l'ensemble des partenaires ;
- participer au financement de la prestation de cinéma de plein air à hauteur de 1 200€, versés à La Coupole ;
- mettre à disposition une sonorisation ainsi qu'un technicien pour assurer les commentaires lors de l'observation de l'éclipse ;
- mettre à disposition deux containers pour la gestion des déchets sur le site.

L'évènement s'est déroulé le 12 août 2026. Toutefois, la convention n'ayant pas été transmise à la commune de Wizernes suffisamment en amont de la manifestation, celle-ci n'a pas pu être soumise à l'autorisation préalable du Conseil municipal. Il convient donc désormais d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention afin de formaliser les engagements pris entre les différents partenaires et de permettre notamment le règlement de la participation financière de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat entre La Coupole, la commune d'Helfaut et la commune de Wizernes relatif à l'organisation de l'éclipse solaire et du cinéma de plein air du 12 août 2026 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Wizernes de participer aux actions culturelles, scientifiques et de valorisation du territoire organisées en partenariat avec La Coupole et la commune d'Helfaut ;

Considérant que la convention n'a pas pu être présentée au Conseil municipal préalablement à la manifestation, celle-ci n'ayant pas été transmise à la commune de Wizernes dans un délai permettant son examen avant le 12 août 2026 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les engagements respectifs des partenaires et d'autoriser le versement de la participation financière de la commune de Wizernes, fixée à 1 200 € ;

Sur avis favorable de la Commission « Finances – Budget – Affaires générales »,

Sur avis favorable du bureau de municipalité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat conclue entre La Coupole, la commune d'Helfaut et la commune de Wizernes relative à l'évènement organisé le 12 août 2026 à l'occasion de l'éclipse solaire ;
- **APPROUVER** la participation financière de la commune de Wizernes à hauteur de **1 200 €** au titre de la prestation de cinéma de plein air ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "D. Lano", is written over the official seal and the name "Dominique LANOY".

Dominique LANOY

